

INFO NÉGOCIATIONS ACCORD HANDICAP DU 13 FÉVRIER 2024

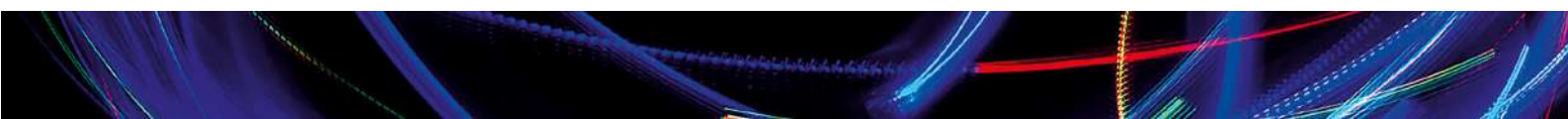
“La CGT exige un accord ambitieux sur 4 ans au lieu de 3”

Dans la continuité des premières rencontres avec la Direction d'ENEDIS sur l'accord handicap dans l'entreprise, la CGT a été force de propositions.

Soucieuse de pouvoir gagner de véritables avancées sociales sur ce thème, voici les propositions de la CGT :

- Un Plancher minimum à 7,5% de travailleurs porteurs d'un handicap
- La mise en place d'un plan d'action d'urgence spécifique et cohérent pour les DR en dessous de 6% (minimum légal)
- L'embauche statutaire de tous les salariés en situation d'handicap qui sont en contrat d'intérim
- Le respect du taux de 6% de travailleurs handicapés intérimaires et dans cette population créer un vivier de recrutement potentiel
- La création d'un livret pour la reconnaissance
- L'accueil de 40 alternants en situation de handicap par an, soit 160 sur 4 ans avec une proposition d'embauche statutaire à l'issue de l'alternance pour à minima 50% d'entre eux.
- Recruter 60 de travailleurs handicapés par an soit 240 sur 4 ans dont au moins 10% de cadre.
- Revalorisation des NR d'embauche (tableau ci-dessous)

GF	FORMATION	NR	Proposition de la CGT
3	SANS DIPLOME	50	60
3	Niveau 3	55	65
3	Niveau 4	60	70
8	Niveau 5	90	100
9	Niveau 6	120	130
12	Niveaux 7 et 8	160	170 et au-delà



Pour la CGT il est primordial d'avoir un œil attentif aux taux d'embauche des travailleurs handicapés mais il est tout aussi important de pouvoir leur garantir de véritables parcours professionnels.

- Une veille sociale attentive et constante est nécessaire pour éviter toute situation de discrimination

La CGT propose donc sur plusieurs thèmes:

Formation / Parcours pro :

- Avoir un bilan sur le rendu des groupes de travail sur le sujet
- Entretien systématique avec CPP pour tous les agents non formés depuis 3 ans et plus
- Avoir un véritable bilan (nombre d'entretiens réalisés et les actions correctrices) pour un meilleur suivi social
- Empêcher toute discrimination avec des garanties d'évolution, notamment sur les plages G et H, par exemple par la rédaction de Référentiels de Pratiques Professionnelles spécifiques cotées en fonction des GF (référence à la fiche RPP des TIP)

Salaires :

--> Proposition de la CGT sur les traitements des écarts salariaux dès 1NR de différence

Accessibilité aux lieux de travail :

--> La CGT demande une participation forfaitaire unique à hauteur de 2000€ pour le passage du permis de conduire.

Aménagement de fin de carrière:

--> La CGT propose de s'aligner sur les articles 3.3.2.1 et 3.3.2.2 de l'accord EDF en allongeant le dispositif d'anticipation à 5 ans dès que le salarié peut justifier d'avoir eu le statut de RQTH depuis au moins 10 ans (consécutif ou non)

Aides aux aidants:

--> La CGT revendique une aide forfaitaire de 500€

--> Une aide annuelle complémentaire de 1000€ pour les parents d'enfant en situation de handicap

Dates à venir: bilatérale le 6 mars et plénière le 28 mars



**LE SERVICE PUBLIC
EST UNE ÉNERGIE
D'AVENIR**